

# RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Sur la base d'un diagnostic paysager portant sur la publicité, les pré-enseignes et les enseignes et, dans un objectif de protection du cadre de vie et de l'environnement, les élus du territoire ont déterminé les grandes orientations du projet et un projet de règlement.

Vous êtes conviés à leur présentation lors de la

## RÉUNION PUBLIQUE

**le mercredi 4 décembre 2019,  
de 19h à 20h30**

**dans les locaux d'Annemasse Agglo,  
13 avenue Emile Zola à Annemasse**

Entrée par la salle COO1 en rez-de-chaussée  
Parking souterrain accessible

